

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 7 avril 2014, à 19 h**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Sophie Racette, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Josyanne Forest, conseillère, étant absente.

Madame Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 110-2014

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution n° 111-2014

Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les procès-verbaux du 3 et 17 mars soient adoptés tels que rédigés.

Résolution n° 112-2014

Approbaton des comptes

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les listes des comptes soient acceptées :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la municipalité pour le mois de mars 2014, sont définis comme suit :

Liste des comptes payés du mois de mars 2014	9 465,13 \$
Liste des comptes payés par Accès D Desjardins	33 748,09 \$
Liste des dépenses approuvées au 3 mars 2014	236 569,22 \$
Liste des comptes à payer	60 871,30 \$
Total des déboursés du mois de mars 2014	279 782,44 \$

QUE les déboursés d'une somme de **279 782,44 \$** soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes, à l'exception de certains ajouts et/ou annulations effectués après la remise de la liste au conseil, dont entre autres la facture de Suspension Mireault, au montant de 4 828,95 \$ (paiement à effectuer sur livraison) ainsi que

l'ajout d'une facture de Librairie Martin au montant de 129,05 \$ et d'une facture de Synergie Illumination d'une somme de 129,92 \$.

Finances au 7 avril 2014

Fonds d'administration :

- Au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie

En placement : 600 000,00 \$

- Au compte courant : 727 990,30 \$

Rapport des comités ad hoc

Un compte rendu du comité qui a eu lieu le 17 mars 2014, à 16 h 30 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois d'avril 2014.

Résolution n° 113-2014

Résolution d'appui pour Les Petits Pas Jacadiens

Projet - Volet relève culturelle à Loisir et sport Lanaudière

ATTENDU QUE le comité des Petits Pas Jacadiens souhaite déposer une demande au programme Relève culturelle à Loisir et sport Lanaudière;

ATTENDU QUE le projet s'adresse entre autres aux familles de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques prête gratuitement un local pour la tenue de leurs événements, le tout d'une valeur estimée à 2 500 \$ pour l'année;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques rend accessible le journal municipal Le Jacobin pour la parution de cinq articles, le tout d'une valeur estimée à 500 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est d'accord à soutenir l'organisme Les Petits Pas Jacadiens et l'appuie dans sa demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'appuyer le projet présenté par l'organisme Les Petits Pas Jacadiens et que la présente résolution soit transmise à M. Philippe Jetté, président de l'organisme.

Résolution n° 114-2014

Demande de participation

Défi Métropolitain, 25 mai

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE madame Marie-Claude Payant, coordonnatrice parcours et haltes de Vélo Québec Événements, s'adresse au conseil municipal dans sa correspondance datée du 19 mars 2014 à l'effet de demander la participation de la Municipalité de Saint-Jacques dans le cadre du passage du Défi métropolitain, le 25 mai prochain;

ATTENDU QUE la demande vise principalement à utiliser le site de l'école Saint-Louis-de-France afin d'avoir accès aux services de cette bâtisse et de s'abriter en cas de forte pluie;

ATTENDU QUE l'organisme devra obtenir l'approbation de la Commission scolaire des Samares s'il désire utiliser l'école Saint-Louis-de-France;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte le passage des cyclistes lors de l'événement du 25 mai prochain, et que les organisateurs soient informés qu'ils peuvent avoir accès en tout temps aux installations sanitaires du Parc Aimé-Piette de Saint-Jacques, situé au 81, rue Venne avec aire de repos et tables de pique-nique, et qu'en cas de pluie, le centre culturel du Vieux-Collège sera disponible, s'il y a lieu.

ADMINISTRATION

Résolution n° 115-2014

Compteurs intelligents Hydro Québec - Plaintes Citoyens

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à majorité des conseillers et conseillères présents de demander au Gouvernement du Québec :

Qu'il impose à Hydro-Québec un moratoire immédiat à l'installation de tout nouveau compteur émetteur de radiofréquence en raison des risques sérieux qu'ils représentent pour la santé humaine;

Qu'une commission d'enquête itinérante, publique et transparente, composée de manière paritaire, soit créée, sous l'égide du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), afin de bien évaluer le projet dans son ensemble et de faire le pont sur les risques liés à l'électropollution;

Qu'il exige d'Hydro-Québec qu'elle accorde à tout abonné, sur simple demande écrite, sans tracasserie administrative ni frais supplémentaire, le remplacement rapide de tout compteur émetteur de radiofréquences de première et de deuxième génération déjà installé par un compteur électromécanique n'émettant aucune radiofréquence, ainsi que le droit de conserver tout compteur électromécanique installé sur sa propriété ou dans son logement.

Que le conseil municipal de Saint-Jacques demande l'appui de toutes les MRC du Québec.

Que la présente résolution soit transmise au Gouvernement du Québec, à Hydro-Québec et à la Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique (CQLPE) au 60 Rang 2 Sud, Saint-Narcisse, Québec, G0X 2Y0, et à toutes les MRC du Québec. *(Monsieur Claude Mercier, conseiller, vote contre)*

Résolution n° 116-2014

Inscription – Directrice générale

Congrès 2014 – ADMQ

ATTENDU QUE la directrice générale désire participer au congrès annuel de l'ADMQ qui se déroulera les 11, 12 et 13 juin prochain à Québec;

ATTENDU QUE les frais d'hébergement, de déplacement et de repas seront remboursés à la directrice générale sur présentation de pièces justificatives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser Mme Josée Favreau, directrice générale, à participer au congrès annuel de l'ADMQ les 11, 12 et 13 juin prochain à Québec. *(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)*

Résolution n° 117-2014

Avis public - Appels d'offres

Location de terre (aire industrielle)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire obtenir des offres concernant la location de terres, situées sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE le lot visé par la demande est le lot 3 584 336, d'une superficie de 23,29 arpents situés en zone verte;

ATTENDU QUE la durée du contrat de location sera de trois (3) ans;

ATTENDU QUE le conseil municipal, par souci de transparence envers les contribuables intéressés par cette offre, désire procéder par appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'avis public requis pour la location du lot 3 584 336 soit publié par le biais du bulletin municipal « Le Jacobin », édition d'avril 2014, ainsi qu'aux deux (2) endroits désignés, par règlement, par le conseil municipal.

QUE la date d'ouverture des soumissions soit fixée au 25 avril 2014, à 11 h.

Avis de motion - Modification du règlement n° 257-2013

Code d'éthique et de déontologie des élus

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Michel Lachapelle, qu'il présentera à une rencontre ultérieure, un projet de règlement modifiant le règlement numéro 257-2013 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Une copie du projet de règlement sera remise aux membres du conseil prochainement.

Résolution n° 118-2014

Dossier luminaire - Rue Laurin

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques ne peut se conformer aux normes d'installation de luminaires décoratifs sur la rue Laurin;

ATTENDU QU'une correspondance est reçue de Mme Denyse Perreault et M. Rémi Laurin au sujet de la possibilité de récupérer leur luminaire;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord considérant les différents imprévus qui sont survenus dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents qu'un luminaire soit remis aux propriétaires concernés.

Résolution n° 119-2014

Mandat à Mme Manon Dagenais, avocate à titre de personne ressource

Embauche d'un(e) technicien(ne) en loisirs

ATTENDU QUE madame Manon Dagenais, avocate soit nommée à titre de personne ressource pour les procédures de sélection du candidat ou de la candidate au poste de technicien(ne) en loisirs.

ATTENDU le mandat sera facturé à l'heure et que le tarif horaire de Mme Dagenais est de 250 \$/heure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de Madame Dagenais, à titre personne ressource, afin de procéder aux entrevues concernant le poste de technicien(ne) en loisirs pour la Municipalité de Saint-Jacques. *(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)*

Résolution n° 120-2014

Embauche d'un technicien en loisirs

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées le jeudi 3 avril 2014, par le comité de sélection, soit madame Josée Favreau, directrice générale, madame Diane Précourt, directrice générale de la Municipalité de Saint-Esprit, ainsi que de M^e Manon Dagenais, avocate, afin de procéder à l'embauche d'un technicien en loisirs;

ATTENDU QUE suite au processus d'entrevues, monsieur Tommy Pilotte s'est avéré être le meilleur candidat pour occuper le poste de technicien en loisirs pour la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE M. Pilotte sera embauché à un taux horaire de 20,00 \$ de l'heure;

ATTENDU QU'une période de probation de six (6) mois est prévue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les recommandations du comité de sélection et de procéder à l'embauche de monsieur Tommy Pilotte, au poste de technicien en loisirs, le tout selon les conditions établies à l'intérieur de la politique salariale en vigueur.

PÉRIODE DE QUESTIONS (première partie)

Le maire répond aux questions des contribuables présents.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS

Madame Isabelle Marsolais, conseillère, se retire des discussions.

Résolution n° 121-2014

Entretien et aménagements paysagers

Demande de prix

ATTENDU QUE la liste des entretiens paysagers a été fournie à trois entrepreneurs du territoire de la municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Eau Fil des Saisons pour un montant de 5 055,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de la compagnie Eau Fil des Saisons pour un montant de 5 055,00 \$ plus taxes, pour les travaux d'entretien paysagers des espaces fleuris.

Madame Isabelle Marsolais, conseillère, réintègre les discussions.

Résolution n° 122-2014

Embauche d'un employé journalier saisonnier - Travaux publics
Monsieur Marc Vaillancourt

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder à l'embauche d'un employé saisonnier supplémentaire pour la période estivale, soit du 8 avril au 28 novembre 2014;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'embauche de monsieur Marc Vaillancourt au poste de journalier saisonnier;

ATTENDU QUE le salaire horaire sera de 14,65 \$ sur une base de 40 heures/semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'embauche de monsieur Marc Vaillancourt, au poste de journalier saisonnier, pour la période du 8 avril au 28 novembre 2014, et ce, le tout selon les conditions prévues à l'intérieur de la politique salariale en vigueur et du guide d'emplois de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 123-2014

Paiement de factures - Réparation du tracteur
Incident du 27 janvier 2014

ATTENDU QUE des réparations ont été nécessaires sur le tracteur Ferguson utilisé par le Service des travaux publics;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des réparations obtenue par monsieur Christian Marchand, superviseur aux travaux publics est de 5 862,37 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'approuver la facture numéro 15130 pour les réparations effectuées auprès de Machineries Nordtrac Ltée pour le tracteur Ferguson d'une somme de 5 098,83 \$ plus taxes applicables.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 124-2014

Honoraires professionnels - Prolongement des infrastructures rue Laurin
Relevés topographiques additionnels

ATTENDU QU'une offre de services professionnels est reçue de la firme WSP pour explication des honoraires additionnels, pour des travaux en lien avec le prolongement des infrastructures municipales sur une portion de la rue Laurin ainsi que sur la rue «Future»;

ATTENDU QUE des frais d'arpentage supplémentaires ont été nécessaires pour les relevés topographiques suite à une confusion sur le site de la rue «Future»;

ATTENDU QUE des frais pour de modifications des rapports environnementaux ont été nécessaires considérant que la première phase a été effectuée par erreur, suite à une confusion de la mauvaise partie de rue;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord avec les explications données concernant les ouvrages mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les frais d'honoraires professionnels pour un montant de 3 500 \$ (plus taxes), pour les relevés

topographiques, ainsi qu'un montant de 2 500 \$ (plus taxes), pour les modifications des rapports environnementaux, le tout relatif au dossier numéro 131-22096-00.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution n° 125-2014

Achat d'habits de combat (Bunker)

ATTENDU QUE le directeur du Service des incendies de la Municipalité de Saint-Jacques a demandé des prix pour l'achat d'habits de combat;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer cinq (5) habits de combat;

ATTENDU QU'une soumission de CMP Mayer Inc est reçue au montant de 5 975,00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de la compagnie CMP Mayer inc. au montant de 5 975,00 \$ plus taxes pour procéder à l'achat de cinq (5) ensembles d'habits de combat de marque Starfield Orbit #2, le tout selon la soumission proposée par M. Christian Marchand, en date du 10 mars 2014 (no 6595).
(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution n° 126-2014

Achat sulfate ferrique liquide

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été effectuées pour procéder à la fourniture de 30 tonnes métriques de sulfates ferriques liquide;

ATTENDU QUE la compagnie Kemra nous propose un taux de 156 \$/la tonne métrique, le tout pour un montant total de 4 680 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de la compagnie Kemira au coût de 4 680 \$ (plus taxes applicables), le tout selon la proposition en date du 21 février 2014.

Résolution n° 127-2014

Décompte progressif n° 3

Réfection usine d'épuration

ATTENDU QU'une recommandation de paiement est reçue pour les travaux à l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE la firme EXP nous recommande de verser à l'entrepreneur Plomberie Brébeuf la somme de 16 515,34 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder au paiement du décompte progressif no 3, d'un montant de 16 515,34 \$ taxes incluses, dans le dossier numéro MJAM-00050977, concernant les travaux de réfection de l'usine d'épuration (réf. résolution #072-2013). *(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)*

URBANISME

Dépôt du rapport du CCU du 25 mars 2014

Le conseil municipal de Saint-Jacques accepte le dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 25 mars 2014, déposé par monsieur Martin Genest, inspecteur municipal.

Résolution n° 128-2014

Demande de dérogation mineure

1874, rang des Continuations

Demandeur: André Beaucage

Réf. lots # 3 023 044 portant le numéro d'immeuble 1874, rang des Continuations

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la demande de dérogation mineure de monsieur André Beaucage, pour un projet de lotissement sur le lot 3 023 044 sur le rang des Continuations, soit acceptée, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de leur réunion du 18 février 2014 (*Référence au compte rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 18 février 2014*).

Résolution n° 129-2014

Demande de dérogation mineure

M. Paul-André Germain

Réf. lots # 4 021 455 portant le numéro d'immeuble 131, rue de Port-Royal

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la demande de dérogation mineure de monsieur Paul-André Germain, pour la propriété portant le numéro d'immeuble 131, rue de Port-Royal, soit acceptée, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de leur réunion du 25 mars 2014, (*Référence au compte rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 25 mars 2014*).

LOISIRS ET CULTURE

Résolution n° 130-2014

Embauche des animatrices au camp de jour

M^{mes} Catherine Brisson et Audrey Ricard

ATTENDU QUE madame Audrey Ricard et madame Catherine Brisson s'adressent à la Municipalité de Saint-Jacques afin d'offrir leurs services comme animatrice au camp de jour;

ATTENDU QUE selon les critères d'embauche, les personnes doivent être étudiantes à temps plein pour l'automne 2014;

ATTENDU QU'exceptionnellement cette année, la Municipalité est en processus d'embauche pour le poste de technicien(ne) en loisirs et que le comité des ressources humaines recommande au conseil d'accepter la proposition de mesdames Ricard et Brisson;

ATTENDU QUE mesdames Ricard et Brisson seront étudiantes à temps partiel à l'automne 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation du comité des ressources humaines et de procéder à l'embauche de mesdames Audrey Ricard et Catherine Brisson au sein de l'équipe d'animatrices pour l'été 2014, et ce,

selon la rémunération et les conditions d'emploi établies à l'intérieur de la politique salariale en vigueur.

QU'il soit mentionné lors de l'embauche que la situation demeure exceptionnelle pour cette année étant donné l'entrée en fonction d'un nouvel employé au poste de technicien en loisirs.

Résolution n° 131-2014

**Embauche de la coordonnatrice du camp de jour
Madame Amélie Lemarbre
Municipalité de Saint-Jacques**

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que madame Amélie Lemarbre soit embauchée, à titre de coordonnatrice du camp de jour, pour voir à la préparation et au suivi du Camp de jour de Saint-Jacques, pour l'été 2014, et ce, selon la rémunération et les conditions d'emploi établies à l'intérieur de la politique salariale en vigueur.

Résolution n° 132-2014

**Désignation d'un mandataire
Programme d'aide au développement des collections des bibliothèques**

ATTENDU QUE conformément au programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, toute bibliothèque admissible doit fournir au ministère, son rapport financier, pour le dernier exercice financier terminé. De plus, ce rapport doit être signé par l'autorité compétente de la municipalité et contresigné par la responsable de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents qu'une demande d'aide financière soit présentée au ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre du programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

QUE madame Josée Favreau, directrice générale, soit désignée à titre de mandataire, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS (deuxième partie)

Le maire répond aux questions des contribuables présents.

Résolution n° 133-2014

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 55.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre La Salle
Maire